**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

**ARRÊTÉ du** - 9 MAI 2012

**modifiant l'arrêté du 23 décembre 2010 portant publication de la liste des établissements mettant en œuvre la formation relative au bien - être animal à destination des éleveurs de poulets de chair, en vue de l'obtention du certificat professionnel individuel d'éleveurs de poulets de chair (CPIEPC)**

**Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2010 portant publication de la liste des établissements mettant en œuvre la formation relative au bien - être animal à destination des éleveurs de poulets de chair, en vue de l'obtention du certificat professionnel individuel d'éleveurs de poulets de chair,

**Arrête :**

**Article 1er**

A la liste des organismes de formation de l'article 1er de l'arrêté du 23 décembre 2010 susvisé est inséré l'organisme de formation suivant :

« Auvergne

- CFPPA de l'Allier - Neuvy – 03000 Moulins - en partenariat avec le CFPPA de Brioude Bonnefont (43) »

## Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture,de l'alimentation,de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le - 9 MAI 2012

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

M. ZALAY